ART. 21 N° 1230

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - $(N^{\circ} 3797)$

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 1230

présenté par Mme Bono-Vandorme, M. Krabal, M. Zulesi et Mme Saint-Paul

ARTICLE 21

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à conserver le régime actuel d'instruction en famille.